

DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉE EN CONSEIL SYNDICAL DU 21 JANVIER 2026

TITRE : FINANCES - ORGANISATION DU DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2026

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC

Par application de dispositions de l'article L5211-36 du CGCT, les dispositions de l'article L2312-1 du CGCT sont applicables au SyMPaC.

Ainsi, l'article L2312-1 du CGCT dispose : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.* »

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière du SyMPaC ;
- d'apprécier les contraintes ;
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif ;
- De s'exprimer sur la stratégie financière ;
- de s'exprimer sur la cotisation des EPCI membres.

Il vous a été adressé un rapport présentant le cadre budgétaire 2026, les perspectives économiques, la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

A l'issue de cette présentation un débat est organisé.

Acte certifié exécutoire compte tenu de	
- son envoi en Sous-préfecture le : 23 janvier 2026	
- sa réception en Sous-Préfecture le : 26 janvier 2026	
- son envoi à l'affichage le : 27 janvier 2026	
Signé électroniquement par : Le Président du SyMPaC, Bernard DELALIN	
Date de signature : 27/01/2026	

ADOPE A L'UNANIMITE

Le Président,

Bernard DELALIN

Signé électroniquement par : Bernard
Delalin
Date de signature : 23/01/2026
Qualité : Président du SYMPAC



Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le

ID : 062-256203001-20260121-DEL2026_001-DE

SLOW

COMITE SYNDICAL DU 21 JANVIER 2026

Le vingt et un janvier de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le douze janvier deux mille vingt-six s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN, Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Patricia BASSET, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Guy BEGUE, Bernard DELALIN, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Michèle DUCLOY (pouvoir Mme HEUX), Claudia ROBERT, MM. Guy ALLEMAND, Fabrice BALLART, Pierre CARON, Julien CORDENOS, Daniel DIWUY (pouvoir Mr DELALIN), Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Olivier MAJEWICZ, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY (pouvoir Mr VASSEUR), Eric BUY (pouvoir Mme CHARPENTIER), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIÈRE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

M. Thierry GUILBERT (**Communauté de Communes Pays d'Opale**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, M. Charles COUSIN (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**).

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LOEULLIEUX